



Digne-les-Bains, le 2 avril 2019

## Télédéclaration des dossiers PAC 2019 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019

La télédéclaration des dossiers de demande d'aides au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) pour la campagne 2019 est ouverte via TéléPAC à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 15 mai inclus.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) des Alpes-de-Haute-Provence propose pour cette campagne des séances collectives d'aide à la prise en main du logiciel de télédéclaration pour les agriculteurs du département.

Réunissant des groupes de six exploitants pendant des séances de 2h dans les locaux du siège de la DDT à Digne-les-Bains, elles constitueront un **appui au démarrage** de la télédéclaration des dossiers. Chaque agriculteur qui le souhaite bénéficiera ainsi pendant ce temps d'un ordinateur et des conseils de deux agents de la DDT à disposition du groupe.

**Ces appuis collectifs auront lieu les mardis et jeudis de 10h à 12h et de 14h à 16h du 9 avril au 14 mai 2019.**

Chaque exploitant pourra être accompagné d'une seule personne au maximum. Il devra par ailleurs se munir de tous les justificatifs nécessaires pour sa télédéclaration (n° PACAGE, n° SIRET, code TéléPAC ou mot de passe, numéro fiscal, registre des équidés pour les exploitants qui n'ont que des équidés, cahier des charges et plan de gestion de MAEC).

La participation se fait par prise de rendez-vous auprès de la DDT, en appelant à compter du 1er avril 2019, et le plus tôt possible :

- Brigitte BLANC – Tél. : 04 92 30 20 81  
[brigitte.blanc@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:brigitte.blanc@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

ou :

- Marie-Odile NICOLAS - 04 92 30 20 80  
[marie-odile.nicolas@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:marie-odile.nicolas@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

**ATTENTION : depuis la campagne 2016, la télédéclaration est obligatoire sur le site Internet TéléPAC. Le dépôt sous forme papier n'est plus possible.**